



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JANVIER 2021

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-006 / 5-3-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 janvier 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 20 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, P. BONNARDON, F. BRABRI, M CHASSON, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** C.BADREDDINE, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

---

**OBJET :** CONSEIL MUNICIPAL / **COMMISSIONS :** Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et à Mobilité réduite - Désignation d'un membre

---

Rapporteur : Jullien POLAT

**EXPOSE :** Conformément aux articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Pays Voironnais anime la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et à la Mobilité réduite.

Suite au renouvellement des instances communautaires, la composition type de la commission a été établie le 15 décembre 2020 en conseil communautaire.

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous invite à désigner un représentant de la commune au sein de cette commission au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021.

### PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité du 11 janvier 2021,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

... / ...

- De procéder à la désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein de cette instance.

Candidats : Brigitte PARIS-BERNARD et Anne FAVIER.

Résultat des votes pour Brigitte PARIS-BERNARD : 25 voix.

Résultat des votes pour Anne FAVIER : 4 voix.

Abstentions : 3

**DECISION : Madame Brigitte PARIS-BERNARD, ayant obtenu la majorité des voix, est désignée pour siéger au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et à la Mobilité réduite du Pays Voironnais.**

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT